
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Lundi 25 Juin 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

NOUVELLES.

De Londres, le 19 juin.

UNE flotte, sous les ordres du lord Hood, appareillera au commencement de juillet. On en raisonne différemment; elle sera composée de 13 vaisseaux de ligne et de plusieurs frégates. S. A. R. le duc de Clarence montera un vaisseau de soixante-quatorze. On remarque qu'on a fait choix des plus grands officiers de la marine.

Le prince de Galles s'est racommodé avec M^{me} Fitz-Herbert; et il y a beaucoup d'apparence qu'il ne se mariera jamais, quoique leurs majestés, la reine sur-tout, qui est la vertu même, s'opposent de toutes leurs forces au commerce *illégal* qui existe entre l'héritier présomptif de la couronne et une *sujette*; on voudroit qu'il épousât une princesse de Danemarck, mais il préfère une belle anglaise.

L'ancien évêque d'Autun joue beaucoup, et perd une partie des guinées qu'il a eues en échange des assignats de la nation. — Quant à M. Chauvelin, *on le joue*, et l'on prétend qu'il a écrit aux *jacobins* pour demander son rappel. Il est très-diplomatique, sans doute, de s'adresser à ses souverains.

M. Fox auroit été faire un tour en France, pendant les vacances du parlement, s'il n'eût craint d'être regardé par les *jacobins* comme un *frère*; il doit partir un de ces jours pour la Hollande.

On a appris ici avec plaisir le renvoi des ministres *jacobins*, et tout le monde ad-

mire le courage de votre excellent roi, qui, au milieu du péril, n'a pas craint d'agir contre la volonté des usurpateurs de la France. — Tout est tranquille en Irlande; les prêtres catholiques ont réussi en prêchant la paix et la concorde. La conduite bien louable des catholiques d'Irlande sera cause que dans la session prochaine du parlement, le secrétaire du vice-roi proposera, et, sans doute, obtiendra pour eux, la révocation de *toutes* les lois pénales, encore en vigueur contre cette estimable communion.

L'escadre d'observation est le sujet général de la conversation. Les lords de l'amirauté, qui sont conseillers privés, ont audience de sa majesté tous les deux jours. Rien ne transpire; un voile impénétrable couvre ce mystère; le duc de Clarence est à la veille de partir pour Portsmouth; l'on prétend que l'escadre va croiser sur les côtes de la Normandie.

Tous les honnêtes gens, mêmes unitaires, fuyent le philosophe Priestley; mais on dit que l'accusateur public va *s'attacher à lui*; il est accusé d'un grand crime, celui d'envoyer son fils dans un pays étranger (et dans un pays bien étranger!) pour, au mépris des lois de sa patrie, mendier le titre de citoyen français.

La Russie accède au traité des deux premières puissances de l'Allemagne, et tandis qu'une partie de ses troupes entre dans la Pologne, d'autres vont joindre l'armée des princes confédérés. Sur la fin de juillet, les rois

de Prusse et de Hongrie auront une entrevue à laquelle assistera M. de Lascy, vieillard respectable, couvert d'honneur et de gloire, qui sera chargé de régler les arrangements réciproques des deux souverains. Les émigrés formeront un corps d'armée dans le plan d'attaque générale contre la France. Cette nouvelle vient d'être notifiée à M. Laqueille. L'armée du Brisgaw sera composée à-peu-près de cent mille hommes; mais les premières colonnes vont se rendre dans les pays-Bas, vu que pour le moment c'est là qu'on a le plus besoin de troupes. On croit qu'il n'y aura aucune grande opération avant le mois d'Août : à cette époque, il paroîtra une proclamation, après laquelle on pénétrera en France par plusieurs endroits à la fois. La boulangerie des Prussiens est arrivée à Coblenz. M. l'abbé Mauri y est passé pour se rendre à Francfort : il y a reçu l'accueil qu'il mérite. Le roi de Hongrie va partir sur la fin du mois pour le couronnement de Francfort. Tous les ambassadeurs se sont rendus en cette ville. Plusieurs émigrés doivent y aller offrir leurs hommages au futur empereur. — Voilà en peu de mots le résumé des nouvelles les plus intéressantes. (Demain d'autres nouvelles.)

Lettre de M. Lafayette au roi, en lui envoyant copie de sa lettre à l'assemblée nationale.

Au camp retranché de Maubeuge, le 16 juin 1792,
l'an 4 de la liberté.

« Sire, j'ai l'honneur d'envoyer à votre majesté la copie d'une lettre à l'assemblée nationale, où elle retrouvera l'expression des sentimens qui ont animé ma vie entière. Le roi sait avec quelle ardeur, avec quelle constance j'ai de tout temps été dévoué à la cause de la liberté, aux principes sacrés de l'humanité, de l'égalité, de la justice. Il sait que toujours je fus l'adversaire des factions, l'ennemi de la licence, et que jamais aucune puissance, que je pensois être illégitime, ne fut reconnue par moi; il connoît mon dévouement à son autorité constitutionnelle, et mon attachement à sa personne. Voilà, sire, quelles ont été les bases de ma lettre à l'assemblée nationale : voilà quelles seront celles de ma conduite envers ma patrie et votre majesté, au milieu des orages que tant de combinaisons hostiles ou factieuses attirent à l'envi sur nous.

» Il ne m'appartient pas, sire, de donner à mes opinions, à mes démarches, une plus

haute importance que ne doivent avoir les actes isolés d'un simple citoyen; mais l'expression de mes pensées fut toujours un droit, et dans cette occasion devient un devoir; et quoique je l'eusse rempli plutôt, si ma voix, au lieu de se faire entendre au milieu d'un camp, avoit dû partir du fond de la retraite à laquelle les dangers de ma patrie m'ont arraché, je ne pense point qu'aucune fonction publique, aucune considération personnelle me dispense d'exercer ce devoir d'un citoyen, ce droit d'un homme libre.

» Persistez, sire, fort de l'autorité que la volonté nationale vous a déléguée, dans la généreuse résolution de défendre les principes constitutionnels contre tous leurs ennemis : que cette résolution, soutenue par tous les actes de votre vie privée, comme par un exercice ferme et complet du pouvoir royal, devienne le gage de l'harmonie qui, sur-tout dans les momens de crise, ne peut manquer de s'établir entre les représentans élus du peuple et son représentant héréditaire. C'est dans cette résolution, sire, que sont pour la patrie, pour vous, la gloire et le salut. Là, vous trouverez les amis de la liberté, tous les bons Français, rangés autour de votre trône pour le défendre contre les complots des rebelles et les entreprises des factieux. Et moi, sire, qui, dans leur honorable haine, ai trouvé la récompense de ma persévérante opposition, je la mériterai toujours par mon zèle à servir la cause à laquelle ma vie entière est dévouée, et par ma fidélité au serment que j'ai prêté à la nation, à la loi et au roi.

» Tels sont, sire, les sentimens inaltérables dont je joins ici l'hommage à celui de mon respect. » *Signé* LAFAYETTE.

M. Lukner a écrit à l'assemblée une lettre qui exprime à-peu-près les mêmes sentimens que ceux de M. Lafayette. Cette lettre, dit Brissot, prouve encore moins que celle de Lafayette, parce que le brave Lukner, ne connoissant point notre langue, aura facilement été séduit par les feuillans qui l'entourent.

Paris, 25 Juin.

Nous allons recueillir de nouveaux traits, afin de compléter le tableau de cette journée, « qui auroit achevé de déshonorer le nom français, sans les vertus, la magnanimité,

le courage du prince *sans peur et sans reproches*, qui en fut à la fois l'objet, la victime, et sur-tout le héros, » selon les expressions d'un écrivain distingué. (1)

Au moment où l'on cria que la horde des brigands avoit forcé les passages, et faisoit une irruption dans le château, le roi ordonna avec bonté à tous ceux qui entouraient sa personne sacrée, de se retirer. Seul, il voulut braver la fureur des assassins. A peine les portes de la salle où étoit sa majesté furent enfoncées, qu'un scélérat, armé d'un long bâton ferré, s'avança en criant d'un air féroce : *où est-il, que je le tue ?* M. Canolle, un des quatre grenadiers qui étoient auprès du roi se jette sur le brigand, le renverse aux pieds de son souverain, et le force de crier : *vive le roi.*

Cependant M^{me}. Elizabeth, dont on ne peut mieux faire l'éloge qu'en disant que, par sa présence d'esprit, son dévouement généreux et sa grandeur d'ame, elle s'est montrée digne de son auguste frère; M^{me}. Elizabeth, passant sur toutes les défenses, prit par son habit le roi qu'elle ne voulut plus quitter. La reine veut les suivre; on s'y oppose. — Quoi! ma sœur fait un rempart de son corps au roi, et moi, moi son épouse! — Non, auguste princesse, vous n'irez point; tournez vos regards sur vos enfans; ils implorent votre présence, ils vous appellent. En ce moment, ces deux innocentes créatures poussent un cri qui retentit jusqu'au fond du cœur de leur mère: on la ramène aussitôt vers eux, et à l'instant où les brigands se précipitent dans la chambre, on la place derrière une table, avec les dames de la cour. Les deux enfans sont sur la table:

(1) L'auteur de la nouvelle correspondance politique ou tableau de Paris, ouvrage infiniment intéressant, et par les détails précieux qu'on y trouve, et par la manière heureuse dont ils sont présentés. Cet écrivain, tout à la fois ingénieux et profond, manie avec une égale habileté le léger crayon des grâces et le burin de l'histoire. Nous applaudissons avec d'autant plus de plaisir au nouvel ouvrage de M. Peltier, qu'il paroît avoir renoncé à ses premières opinions politiques. Puisse-t-il bien se convaincre que si après avoir renversé la puissance des factieux on veut introduire en France un gouvernement mixte, cet esprit d'innovation nous replongera infailliblement dans l'anarchie cruelle qui nous dévore! Qu'il consacre donc ses talens à la défense de cette superbe et antique constitution, à l'ombre de laquelle la malheureuse France peut refleurir encore, si on coupe avec précaution les plantes parasites, qui, en s'y attachant, ont déformé la beauté native et première de cet arbre majestueux!

une triple haie de gardes nationaux les entoure. Santerre arrive: la reine le distingue. — Sauvez le roi, s'écrie-t-elle! Madame, répond avec insolence celui qu'on a surnommé le nouveau Martel, le roi ne court aucun danger; il est aimé, ainsi que cet enfant: vous le seriez aussi, si vous vouliez.... A peine a-t-il fini de parler qu'il ordonne à cette vile canaille, qui remplissoit les appartemens, de les vuider. Soudain il est obéi.....

On ne peut peindre la douleur de ceux qui se trouvèrent autour du roi dans le moment qui suivit sa retraite. Ils se jetèrent tous aux genoux du monarque, en fondant en larmes, comme pour réparer l'outrage qui venoit d'être fait à la majesté royale. Elle auroit été avilie en effet, si Louis XVI ne l'eût fait ressortir avec beaucoup plus de grandeur et plus d'éclat de cette éclipse momentanée, qui, en affectant les formes de la royauté, semble n'avoir mis à découvert l'honorable nudité du prince, que pour faire briller dans tout son jour la gloire et la vertu, qui émanent, pour ainsi dire, de son auguste personne.

Les quatre grenadiers, qui n'ont pas quitté le roi dans la crise de la journée du 20, ont été présentés hier à sa majesté en allant à la messe. Le roi leur a dit avec l'accent de la plus profonde sensibilité: « Je n'oublierai jamais les preuves d'attachement et de zèle que vous m'avez données; j'espère ne jamais me trouver dans une semblable position, mais si cela m'arrivoit, je compte toujours sur de braves gens comme vous. »

La reine, à son passage, leur a dit: « Ma famille n'oubliera jamais les services que vous nous avez rendus, et moi en mon particulier, je les reconnoîtrai toujours. »

Les noms des quatre grenadiers sont: M^{rs} Auguste, du bataillon de Bonne-Nouvelle; Tupin, des Capucins du Marais; Canolle, du Gros-Caillou; Robert, de Saint-Magloire.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du samedi 23 juin.

En vain le roi a bravé la mort pour ne pas sanctionner un décret que rejette sa conscience et la bonté de son cœur, les prêtres catholiques n'en sont pas moins en butte à la persécution. On a répandu que, parmi les morts des ennemis, dans l'affaire

du 11, on avoit trouvé des prêtres sur le champ de bataille : *en conséquence*, à Dijon, chef-lieu du département de la Côte-d'Or, 120 prêtres ont été enlevés et traînés dans une espèce de prison, où on les a entassés. Tous ont également été renfermés, dans le département de la Mayenne (le Maine). — La commission des douze fera un rapport à ce sujet.

Des pétitionnaires de Strasbourg offrent un don patriotique, justifient les chefs de l'armée du Rhin, inculpés injustement par l'ex-ministre Servan, et demandent vengeance des calomnies répandues contre M. Detrich, maire de leur ville, par des factieux (les jacobins), « qui, sous le masque imposteur du patriotisme, ne méditent que ruine et pillage. »

Mention honorable.

Les ministres entrent dans la salle, conformément au décret rendu la veille. M. Lajard lit un mémoire sur le camp proposé par le roi. On le placeroit dans les plaines de Soissons. Ce mémoire est renvoyé au comité militaire.

Un membre, prenant la parole, dit que le bruit se répand que M. Lukner a reçu ordre de ne plus s'avancer dans le pays ennemi. Il veut qu'on interroge le ministre de la guerre. D'autres objectent que cette interpellation seroit aussi inconstitutionnelle qu'impolitique, et après quelques débats, l'on passe à l'ordre du jour.

Le directoire du département du Bas-Rhin se plaint de M. Servan, qui, en résiliant un marché fait par son prédécesseur, cause à la nation une perte de 600 mille livres.

Voici la substance des articles décrétés sur la manière de constater l'état civil des citoyens.

« 1°. Les officiers municipaux nommeront l'un d'entr'eux, ou un citoyen actif des lieux, pour constater l'état civil. 2°. Ces nominations se feront au scrutin, à la pluralité absolue des suffrages, et seront publiées et affichées. 3°. Il y aura trois registres doubles, en papier timbré, dont chaque feuillet sera paraphé sans frais. 4°. Les actes seront écrits de suite, sans intervalle; les renvois et ratures seront signés et paraphés; il n'y aura point d'abréviation; et les dates ne pourront y être mises en chiffres. 5°. Les

expéditions seront délivrées sans être sujettes aux droits d'enregistrement. »

Dans la séance du samedi, l'assemblée a décrété qu'elle invitoit tous les citoyens à maintenir la tranquillité, la sûreté des propriétés et des personnes.

Dans celle du dimanche l'assemblée a suspendu la destitution des administrateurs généraux jusqu'à ce qu'on eût déterminé le mode selon lequel cette destitution seroit opérée. Il a été décidé en outre que les ministres rendroient compte par écrit, dans trois jours, des mesures qu'ils ont prises pour rétablir la tranquillité dans le royaume. Le ministre de l'intérieur rendra compte tous les jours de l'état de la capitale.

M. Girardin succède à M. Français dans la présidence.

Le roi a passé, dimanche, en revue, aux Champs-Élisées, la sixième légion de la garde nationale. La reine a assisté, dans sa voiture, à cette cérémonie, avec Madame royale et le dauphin, qui avoit un petit uniforme de garde national. On a crié avec enthousiasme : *vive le roi ! vivent la nation et le roi !*

LE REVEIL AUX PARISIENS.

PARISIENS, songez à votre sûreté, et pourvoyez-y promptement. Vous n'avez pas un moment à perdre, si vous voulez assurer vos vies et vos propriétés, préserver vos femmes et vos filles des derniers outrages. . . .

Tel est le titre et le commencement d'une petite brochure de 12 pages, qui se vend à Paris, chez les marchands de nouveautés.

S P E C T A C L E S.

Du 25 juin.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Dem. *Castor et Pollux*, tragédie-lyrique, ornée de tout son spectacle.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Guillaume Tell*, trag. ; et *George Dandin*, com.

THÉÂTRE ITALIEN. *Les Dettes* ; *Constance* ; et *Philippe et Georgette*.